# Les Troubles du Neuro-Développement

Définitions simplifiées

Sources: HAS et association E= Mcdys - 2023 -

https://www.emcdys.fr/troubles-neurodeveloppementaux-selon-dsm-5-et-cim-11.html

### Troubles du spectre de l'autisme

- Déficits persistants de la communication et des interactions sociales
- Caractère restreint et répétitif des comportements, des intérêts ou des activités.

*Possiblement en association avec d'autres troubles.*

### Troubles du développement intellectuel

- Limitations significatives du fonctionnement intellectuel (raisonnement, résolution de problème, capacité d'abstraction, de jugement, etc.)
- Effets sur les apprentissages et l'autonomie.

### Troubles de la communication

- Trouble du langage
- Trouble de la phonation (phonologie)
- Trouble de la fluidité verbale (bégaiement)
- Trouble de la communication sociale (pragmatique)

### Troubles du développemental de la coordination (dyspraxie)

Difficultés importantes à planifier, à organiser et à automatiser les gestes moteurs : maladresse, lenteur, imprécision, dysgraphie quand l'écriture est concernée.
*Diagnostic possible en l'absence de trouble du développement intellectuel.*

### Troubles de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)*

- Inattention et/ou hyperactivité-impulsivité
- Impact sur le fonctionnement ou le développement

### Troubles spécifiques des apprentissages *

⇒ avec déficit en lecture (dyslexie)

⇒ avec déficit de l'expression écrite (dysorthographie)

⇒ avec déficit du calcul (dyscalculie) et/ou difficulté avec le raisonnement mathématique

### Autres Troubles Neuro-Développementaux

**TND dont les diagnostics sont plus tardifs (à partir de 6 ans). Des signes avant-coureurs dans la petite enfance peuvent être présents.*

# Comment orienter au mieux un enfant de 0 à 6 ans présentant une suspicion de trouble du neurodéveloppement ?

Mis à jour en septembre 2026

Ce document vise à faciliter la détection et l'orientation, par les médecins généralistes, des enfants âgés de 0 à 6 ans qui présentent des signes de troubles neurodéveloppementaux (TND) tels que les troubles du spectre de l'autisme (TSA), les troubles de la communication et les troubles du développement intellectuel.

La HAS[1] recommande de réaliser **une consultation de repérage des signes d'alerte** lorsque des **signes d'appel** se présentent. Les signes d'appel sont :

⇒ tout **décalage des acquisitions** par rapport à la population générale (grilles du carnet de santé),

⇒ toute **régression** ou **non-progression** des acquisitions,

⇒ toute **inquiétude des parents** concernant le neurodéveloppement de leur enfant.

Pour aider à la détection précoce des signes d'alerte, des outils de repérage sont consultables sur le site *handicap.gouv.fr*.

Ce guide présente une liste des structures spécialisées, des professionnels et des services disponibles dans le territoire de la CPTS Sel et Eau et aux alentours pour la prise en charge et l'évaluation de ces enfants plus approfondie des enfants repérés.

Nous espérons que ce document vous sera utile dans votre pratique quotidienne et contribuera à l'amélioration de la prise en charge des enfants de notre territoire.

Dr Mélanie GROSDIDIER

Référente du projet TND
CPTS Sel et Eau
*cpts-sel-et-eau.fr*

[1] *HAS (2020), Troubles du neurodéveloppement Repérage et orientation des enfants à risque Méthode Recommandations pour la pratique clinique.*

# Médecin généraliste et TND : Mémo pratique sur le territoire (CPTS Sel et Eau)

**Suspicion de TND** (signes d'appel)

## Consultation par un médecin de 1ère ligne :

⇒ Par le médecin traitant

⇒ Par un médecin généraliste formé, un pédiatre

⇒ Consultation de PMI (Maison Départementale des Solidarités de Saint-Nicolas-de-Port au 03.83.45.23.52, MDS de Dombasle-sur-Meurthe au 03.83.48.21.44 et MDS de Blainville-sur-l'Eau au 03.83.75.80.75 )

### Objectifs de la consultation :

- Examen clinique complet avec anamnèse détaillée,
- Renseigner les courbes staturopondérales, PC et IMC dans le carnet de santé,
- Vérifier l'absence de déficience sensorielle ou d'affection neurologique (adresser si besoin).

Compléter la **brochure de repérage TND*** **Courrier de synthèse et orientation** à remettre à la famille

Mettre en place des **interventions précoces** selon les déficits de l'enfant, sans attendre le diagnostic : éducateur/éducatrice spécialisé·e, ergothérapeute, kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, psychologue, psychomotricien·ne.

* A télécharger sur https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/2024-04/Brochure-reperage-precoce-TND-moins-de-7-ans-version-a-remplir.pdf

## En cas de risque élevé de TND :

une **consultation spécialisée en neurodéveloppement**, voire un **bilan pluridisciplinaire**, est nécessaire (spécialistes ou structure de 2e ligne).

Différentes possibilités :

**Consultations pédiatriques spécialisées** hospitalières ou libérales (neuropédiatre ; pédopsychiatres, pédiatres…)

- CHRU : mail à *neuropediatrie@chru-nancy.fr* pour une demande de prise en charge ou par téléphone au standard (03.83.85.85.85) pour un avis.
- Consultation neuropédiatrie à Flavigny (Centre de Santé de l'OHS) 03.83.26.81.21

**Centre d'Action Médico-Sociale Précoce**

CAMSP (0 à 6 ans)

Lunéville (AEIM) : 03.83.74.67.22
camsp-luneville@aeim54.fr

Nancy (OHS) : 03.83.90.81.81
camsp-nancy@ohs.asso.fr

**Plateforme de Coordination et d'Orientation—PCO-TND 54 de 0 à 6 ans**

Saisine par Viatrajectoire
Téléphone : 03 83 33 10 77
Email : pco54@aeim54.com
Pour le suivi d'un enfant, contacter le coordinateur dont les coordonnées figurent sur le courrier.

Centre Médico-Psychologique
CMP Enfant et Adolescents

à Saint Nicolas de Port
03.83.48.82.82

**Centres Médico-Psycho-Pédagogiques**

CMPP (0 à 20 ans)
3 rue Wucher Bontems à Lunéville
au 03.83.73.45.46